



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
TARIFICATION DES SPECTACLES
Saison 2026-2027

N°2026_078

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mai 2026**

Date de transmission en Préfecture : **26 mai 2026**

Date de mise en ligne : **26 mai 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **12 mai 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Laurence BEUGRAS**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Marie DELAHAYE - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Bruno THUET (à Agnès BÉRAL) - Olivier CAPEL (à Xavier FRANCO) - Anne JUSTIN (à Lionel CATRAIN) - Erwan LE SAUX (à Marie DELAHAYE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

La Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) dévoilera au public les spectacles de la nouvelle saison du Briscope 2026/2027 lors de la soirée de lancement de saison le jeudi 18 juin à 19h.

Afin d'ouvrir cette nouvelle programmation, il est nécessaire d'entériner les tarifs des spectacles pour la saison culturelle se déroulant de septembre 2026 à juin 2027.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome (CERCA) a vu le dossier le 5 mai 2026.

La commission n°1 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 12 mai 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- VALIDER la formule « Pass Saison » : il est proposé de renouveler pour cette nouvelle saison l'achat d'un pass qui permet de bénéficier d'un tarif préférentiel dès le premier spectacle acheté et d'offres proposées par nos partenaires culturels (CGR, associations de la commune, évènements dédiés ...)
 - « Pass Saison » à 10 €
 - « Mini Pass » à 5 € : pour les moins de 18 ans
- ENTÉRINER les tarifs des spectacles pour la saison culturelle se déroulant de septembre 2026 à juin 2027 comme suit :

Spectacle (date)	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif mini et Pass Saison	Tarif Mini Pass
MPL & MELBA	34 €	30 €	30 €	30 €
04/03/27	34€	32 €	29 €	25 €
20/01/27	32 €	30 €	27 €	23 €
12/11/2026	30 €	28 €	25 €	21 €
08/04/27, 20/05/27	29 €	27 €	24 €	20 €
14/01/27, 29/04/27, 30/04/27	27 €	25 €	22 €	18 €
19/11/26, 13/12/26	26 €	24 €	21 €	17 €
02/10/26, 17/03/27	25 €	23 €	20 €	16 €
11/02/27	23 €	21 €	18 €	14 €
14/05/27	22 €	20 €	17 €	13 €
03/11/26	19 €	17 €	14 €	10 €
07/10/26, 11/03/27	15 €	13 €	10 €	6 €
19/12/26, 26/01/27	11 €	9 €	6 €	3 €
23/01/27	8 €	4 €	/	/

- Entrée à plein tarif
- Entrée au tarif réduit accessible sur présentation de justificatifs : elle concerne les 18 - 26 ans, les plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, allocataires RSA et personnes en situation de handicap, les groupes à partir de 10 personnes se présentant sous la même entité juridique (comités d'entreprises, associations ...), les familles nombreuses et les partenaires



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

- Entrée au tarif « Pass Saison » : sur la base du tarif mini dès le premier spectacle avec l'achat d'un pass
- Entrée au tarif « Mini Pass » : dès le premier spectacle avec l'achat d'un mini-pass
- Entrée au tarif « Mini » : moins de 18 ans
- ACCEPTER les tarifs spécifiques :
 - Entrée au tarif scolaire à 6 € : pour les structures scolaires publiques sur les séances programmées pendant le temps scolaire
 - Entrée au tarif scolaire à 10 € : pour les structures scolaires privées sur les séances programmées pendant le temps scolaire dont bénéficient les écoles de la ville, ainsi que pour les établissements scolaires hors Brignais sur les séances programmées pendant le temps scolaire
 - Entrée au tarif unique de 10 € : elle concerne les élèves des collèges et lycées et les groupes du Centre social et de la MJC sur les spectacles en séance « tout public » accompagnés de professeurs ou d'accompagnants (nombre de places limité)
 - Entrées spécifiques suite aux séances scolaires : les enfants ayant vu un spectacle lors d'une séance scolaire pourront revenir gratuitement à la séance « tout public » ; la place de l'accompagnateur sera, quant à elle, en tarif réduit (nombre de places limité)
 - Entrée au tarif détaxe : accessible pour les accompagnants des professionnels sur la base des tarifs Pass Saison
 - Entrée gratuite pour les accompagnateurs de groupes nécessitant un accompagnement obligatoire (professeurs, animateurs, éducateurs...)
 - Entrée au tarif partenaire Festival Inter'Val d'Automne de 22 € pour les spectateurs du Briscope pour le concert d'Yves Jamait à Brindas
 - Entrée au tarif billet couplé à 45 € pour assister aux 2 concerts : MPL au Briscope et PR2B au Théâtre Jean Carmet à Mornant
 - Entrée pass Karavel à 11 € pour les festivaliers pour le spectacle du 2 octobre 2026 (nombre de places limité) uniquement en vente à la billetterie de Pôle en Scènes à Bron
 - Entrée au tarif plein à 18 € et au tarif 10 € pour les moins de 18 ans pour les représentations du Festival Cirqu'à l'ouest
 - Un tarif solidaire unique à 10 € pour les billets « suspendus » qui seront financés en partie grâce à la cagnotte collective constituée des dons des spectateurs.
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 7062 du budget de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais – exercices 2026 et 2027

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Laurence BEUGRAS

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

